



Service de l'Hygiène du milieu – Environnement

Rapport annuel 2011

**Centre de transfert des matières résiduelles et
écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau**

Rédigé par Kimberley Mason

le 29 février 2011

Table des matières

INTRODUCTION	1
1 RECEPTION	2
1.1 VISITES AU CENTRE	2
1.2 UTILISATEURS DU CENTRE	2
1.3 HORAIRE ET CALENDRIER	3
1.4 ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS	4
2 ACTIVITES DE TRANSFERT	5
2.1 DECHETS DOMESTIQUES.....	5
2.1.1 Quantités reçues et expédiés	5
2.1.2 Détail des quantités reçues	6
2.2 MATIERES RECYCLABLES	8
2.2.1 Détail des quantités reçues.....	9
2.3 REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	10
3 ÉCOCENTRE	12
3.1 MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	13
3.2 METAUX.....	15
3.3 BOIS NATUREL ET RESIDUS VEGETAUX	15
3.4 RESIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	16
3.4.1 RDD sous entente sans frais.....	16
3.4.2 RDD sous entente avec frais.....	17
3.5 PNEUS D'AUTO ET DE CAMIONS	17
3.6 PNEUS SURDIMENSIONNES	18
3.7 AJUSTEMENTS ET POSSIBILITES	18
4 GESTION DU CENTRE	19
4.1 SITE ET BATIMENTS.....	19
4.2 MACHINERIE ET EQUIPEMENTS.....	20
4.3 RESSOURCES HUMAINES.....	20
4.4 DIVERS.....	20
CONCLUSION	21
ANNEXE 1 – STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES	22
ANNEXE 2 – PHOTOS DES OPÉRATIONS	25
ANNEXE 3 – CALENDRIER D'ENTRÉES AU SITE 2011	30
ANNEXE 4 – PROCÉDURE À APPLIQUER EN CAS DE DÉTECTION DE RADIOACTIVITÉ DANS LES DÉCHETS DOMESTIQUES	37
ANNEXE 5 – CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	39
ANNEXE 6 – CONNAISSEMENTS ET RELEVÉS DE LEVÉES DES PNEUS ET DES RDD	42

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 - Achalandage mensuel au Centre en 2011, toutes catégories confondues.....	2
Figure 2 - Disposition des aires de récupération de l'écocentre.....	12
Figure 3 - Destination des matériaux de construction.....	14
Figure 4 - Provenance du bois naturel et des résidus végétaux.....	15
Figure 5 - Poste d'accueil et balance.....	26
Figure 6 - Poste de contrôle.....	26
Figure 7 - Bâtiment de transfert.....	26
Figure 8 - Vue des deux étages du bâtiment de transfert.....	27
Figure 9 - Zone d'entreposage temporaire des matières recyclables.....	27
Figure 10 - Détail de l'utilisation du bois dans la construction.....	27
Figure 11 - Chargement d'une remorque.....	28
Figure 12 - Mise en place du contenu d'une remorque.....	28
Figure 13 - Gros plan sur la mise en place du contenu d'une remorque.....	28
Figure 14 - Armoire d'entreposage temporaire de RDD.....	29
Figure 15 - Vue de l'enclos de bois naturel / branches.....	29
Tableau 1 - Provenance des 448 utilisateurs « non-municipaux » du Centre.....	3
Tableau 2 - Horaire et Calendrier 2011.....	3
Tableau 3 - Déchets reçus au Centre en 2011 par mois.....	6
Tableau 4 - Provenance des déchets.....	6
Tableau 5 - Performance des municipalités : déchets destinés à l'enfouissement.....	7
Tableau 6 – Matières recyclables reçus au Centre en 2011 par mois.....	9
Tableau 7 - Provenance des matières recyclables.....	9
Tableau 8 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri.....	10
Tableau 9 - Grille tarifaire 2011.....	13
Tableau 10 – Matériaux de construction reçus au Centre en 2011 par mois et par type d'utilisateur.....	14
Tableau 11 - Destination des métaux.....	15
Tableau 12 - Quantités de RDD récupérés à l'écocentre – 2011.....	17

Introduction

L'année 2011 fut l'année de démarrage du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (Ci-après nommé Centre). En fait, les activités de transfert des déchets domestiques et des matières recyclables ont démarrées en date du 31 janvier et les activités de récupération à l'écocentre, quant-à-eux, ont démarrées le 26 avril. L'inauguration de ce site est le fruit d'un long travail préparatoire de la part de la MRCVG ayant eu lieu majoritairement de 2008 à 2010.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques transigent au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r 6.02 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Il en découle de l'application du REIMR, l'obligation de tenir un registre d'exploitation du centre indiquant en outre le nom des utilisateurs du Centre et leurs dates d'entrées, la nature, la provenance, la quantité et la destination des matières résiduelles (déchets domestiques) transférées. Ce registre est tenu sur les lieux à l'aide d'une application Access nommée « Suivi tonnage ». Cette base de données est régulièrement sauvegardée sur le serveur du siège social de la MRC.

Toujours en vertu du REIMR mais également en vertu du RMD, les données contenues dans le registre doivent être compilées dans un rapport annuel. Le présent rapport comprend à la fois la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues puisqu'elles sont toutes enregistrées dans l'application « Suivi tonnage ». De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre.

1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, en principe à partir du bâtiment d'accueil. C'est à cet endroit que les utilisateurs du site s'informent du fonctionnement du site, des tarifs applicables et sont enregistrés et pesés lors d'apport de matières tarifées. Les figures 5 à 15 à l'annexe 2 démontrent le bâtiment d'accueil et le poste de réception.

1.1 Visites au centre

En 2011 le Centre a reçu un total de 3 346 visites de la part des 14 municipalités membres, de la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg (comptabilisée comme une municipalité), de citoyens et d'entreprises privées. Le pic d'achalandage du site, toutes activités et matières confondues, s'est produit au mois de septembre avec 612 visites enregistrées. La figure 1 présente l'achalandage chronologique du site.

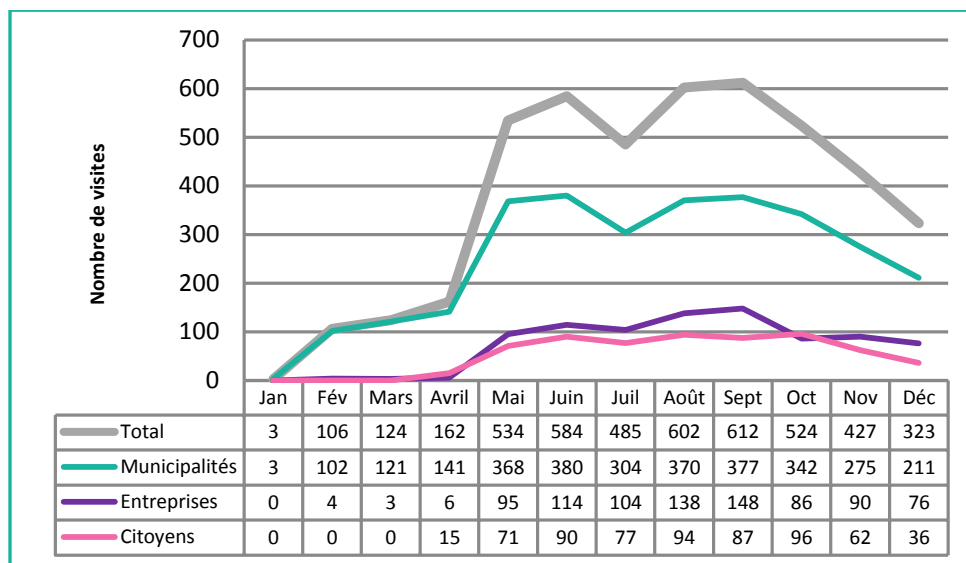


Figure 1 - Achalandage mensuel au Centre en 2011, toutes catégories confondues

Il est à noter que certaines visites en 2011 n'ont pas été enregistrées, soit parce que les utilisateurs n'ont pas respecté les consignes à l'accueil et ne se sont pas présentés pour l'enregistrement ou soit parce que les employés du Centre n'ont pas exigé leur enregistrement. En fait, l'utilisation des services non-tarifés à l'écocentre (récupération de pneus d'auto et de camion, récupération de résidus domestiques dangereux et récupération de métaux) ont été exemptés de l'étape de l'enregistrement. Toutefois, dans le but d'améliorer les données de suivi du Centre et d'inculquer de bonnes pratiques aux utilisateurs, toutes les réceptions seront enregistrées en 2012.

1.2 Utilisateurs du Centre

En tout, 448 utilisateurs non-municipaux du Centre (citoyens et entreprises) ont visité le site 1 492 fois. Le tableau 1 présente la provenance de ces utilisateurs. Règle générale; les citoyens ayant leur lieu de résidence et les entreprises ayant leur lieu d'affaires plus près du Centre, ont été plus nombreux à utiliser les services qui y sont offerts.

Tableau 1 - Provenance des 448 utilisateurs « non-municipaux » du Centre

361	Citoyens	87	Entreprises
120	Maniwaki	36	Maniwaki
55	Messines	9	Egan-Sud
51	Déléage	8	Messines
44	Blue Sea	6	Déléage
21	Aumond	5	Gracefield
19	Bouchette	4	Grand-remous
16	Egan-Sud	2	Aumond
13	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2	Montcerf-Lytton
7	Grand-remous	1	Bois-Franc
5	Gracefield	1	Bouchette
3	Bois-Franc	1	Cayamant
3	Kitigan Zibi Anishinabeg	1	Kazabazua
2	Montcerf-Lytton	1	Kitigan Zibi Anishinabeg
1	Cayamant	1	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
1	Kazabazua	8	Extérieur (<i>Gatineau, L'Ange Gardien, Montréal, Papineauville, Québec, Victoriaville</i>)

Tel que démontré au tableau 1, huit entreprises de l'extérieur de la MRCVG ont utilisés les services du Centre. Il est à noter ceux-ci ont seulement utilisés les services payants de l'écocentre en y déposant des débris de construction, de rénovation ou de démolition issus de travaux effectués sur le territoire de la MRCVG.

1.3 Horaire et calendrier

L'horaire de réception est demeuré stable pour le transfert des matières résiduelles. L'horaire de l'écocentre a été modifié puisque l'écocentre est demeuré en opération pour la saison hivernale avec le retrait des samedis de la plage de journées ouvrables. Le tableau 2 résume l'horaire et le calendrier 2011 du Centre.

Tableau 2 - Horaire et Calendrier 2011

Horaire		
Activité	Jours ouvrables	Heures d'opération
Centre de transfert – déchets	Lundi au jeudi	7h00 à 17h00
Centre de transfert – matières recyclables	Lundi au vendredi	7h00 à 17h00
Écocentre	Lundi au vendredi	7h00 à 16h30
Printemps, été, automne	Samedi	10h00 à 14h30

Calendrier 2011			
Date	Journée	Occasion	Centre de transfert et écocentre
22 avril 2011	Vendredi	Vendredi saint	FERMÉ
25 avril	Lundi	Pâques	FERMÉ
23 mai	Lundi	Patriotes	FERMÉ
24 juin	Vendredi	St-Jean Baptiste	FERMÉ
1er juillet	Vendredi	Fête du Canada	FERMÉ
5 septembre	Lundi	Fête du travail	FERMÉ
10 octobre	Lundi	Action de grâce	FERMÉ
26 décembre	Lundi	Noël	FERMÉ
2 janvier 2012	Lundi	Jour de l'an	FERMÉ

Au cours de l'année, 48 réceptions de matières résiduelles au centre de transfert ont eu lieu après 17 h 00, c'est-à-dire après les heures d'ouverture normales. Ces retards impliquent des heures de travail supplémentaires pour les opérateurs du site. Règle générale, les retards sont acceptés dans le but

d'offrir le meilleur service possible aux municipalités. Toutefois, l'application des heures d'ouverture devra être plus ferme en 2012 afin d'éviter le travail supplémentaire. Une campagne de communication avec les responsables de collecte, à même la réception, a eue lieu durant les mois de novembre et décembre 2011 afin de préparer les utilisateurs à l'application de l'heure de fermeture en 2012.

1.4 Équipements de contrôle des réceptions

La balance située à l'accueil a été obtenue auprès du fournisseur Balance Bourbeau. Celle-ci doit normalement être calibrée une fois par année en vertu de la *Loi sur les poids et mesures* L.R.C., 1985, ch. W-6 et du *Règlement sur les poids et mesures* C.R.C., ch. 1605. Toutefois, une réparation d'urgence a dû être effectuée sur la balance en date du 12 juillet 2011. La balance ne fonctionnait plus après un orage violent, l'hypothèse des employés du centre étant qu'elle avait été frappée par la foudre. Le technicien de réparation de la firme Balance Bourbeau a pu déterminer que trois cellules sur six ne fonctionnaient plus. Celles-ci ont été remplacées et la balance a été étalonnée au coût total de 4 969 \$. Ce type de bris inéluctable n'est ni couvert ni par la garantie du manufacturier ni par les assurances générales du site.

En vertu du REIMR, le Centre est doté d'un détecteur de radioactivité de modèle RC2 portatif et fourni par l'entreprise Quality NDE. Ce détecteur est placé en permanence au poste de réception à la hauteur des camions qui passent sur la balance. La procédure présentée à l'annexe 4 établit les diverses étapes à suivre si le détecteur de radioactivité présente une lecture supérieure à la valeur seuil. Ce détecteur est calibré annuellement par la firme Quality NDE.

L'application « Suivi tonnage » mentionnée dans l'introduction du présent rapport est le troisième élément essentiel à la réception. L'application a été développée par Philippe Beaudoin, membre de l'équipe du service de l'Hygiène du milieu – Environnement de la MRCVG. Vu la présence de l'expertise de M. Beaudoin au sein de l'équipe, l'application a pu être peaufinée au fil du temps pour à la fois consigner les données indispensables mais également servir d'interface avec la balance, générer des bons de pesée et des factures pour les clients de l'écocentre et générer des rapports mensuels. À la fin de l'année 2011 « Suivi tonnage » est à sa 4^e version.

Finalement, c'est le travail des opérateurs du Centre Martin Clément et Marco Gauthier qui complète le bon déroulement des réceptions. Leur jugement est sollicité afin de bien informer la clientèle et bien discerner la nature des réceptions où la matière n'a pas été triée à la source. Ce sont eux qui perçoivent les frais des utilisateurs de l'écocentre et eux qui dirigent la circulation sur le site et assurent la sécurité de l'ensemble des utilisateurs et clients.

2 Activités de transfert

L'opération principale du Centre consiste à transférer des matières résiduelles afin d'amenuiser les frais d'acheminement des matières entre leur point de collecte et leur point de tri ou d'élimination. Suite à l'appel d'offres 101120, la MRCVG a octroyé le contrat d'acheminement à l'entreprise Rock et Pauline Patry Transport. Cette entreprise effectue le transfert des déchets domestiques et des matières recyclables à l'aide de remorques de 16 mètres (53'') munis de planchers mobiles. La durée du contrat en vigueur est de 3 ans et vient à échéance en date du 31 décembre 2013. Les activités de transfert se déroulent selon le calendrier d'achalandage des municipalités présenté à l'annexe 3.

2.1 Déchets domestiques

Tous les déchets domestiques reçus au Centre sont déversés sur le plancher du bâtiment de transfert pour ensuite être chargés et compactés à l'aide d'une rétrocaveuse dans une remorque situé au plancher inférieur. Un voyage type peut contenir 30 tonnes de déchets domestiques, c'est-à-dire que le contenu d'environ 5 camions de collecte est chargé dans une seule remorque.

Conformément aux exigences du REIMR, les déchets domestiques sont acheminés au Lieu d'enfouissement technique (LET) sitôt une remorque chargée à pleine capacité ou à la fin de chaque journée d'opération selon le cas. Suite à l'appel d'offres 101115, la MRCVG a octroyé le contrat d'enfouissement de ses déchets domestiques à Gestion environnementale nord-sud (GENS) à leur emplacement de Lachute. La durée du contrat en vigueur est de 3 ans et vient à échéance en date du 31 décembre 2013.

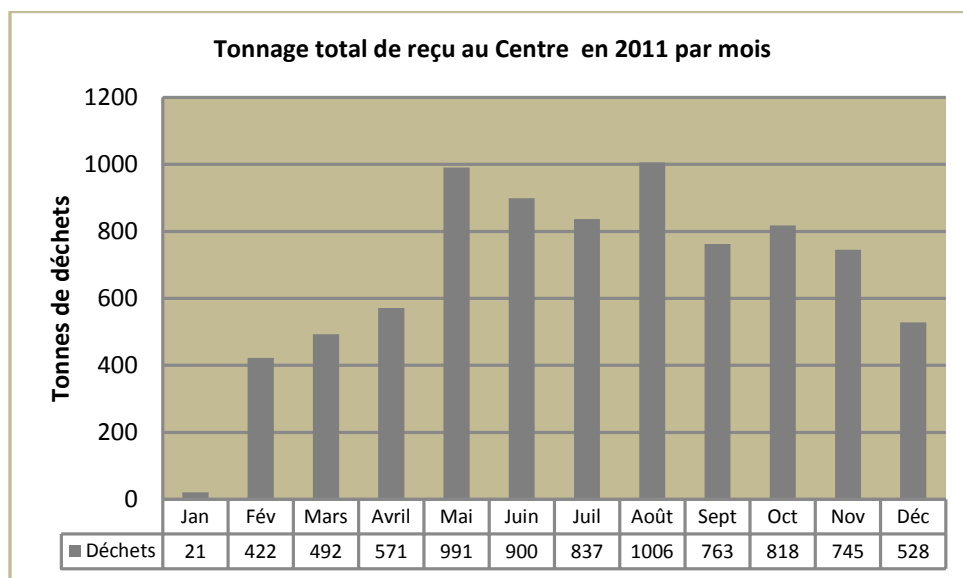
2.1.1 Quantités reçues et expédiés

La balance à la réception saisit la masse de tous les voyages de déchets domestiques reçus. Toutefois, puisqu'elle ne mesure que 12.19 m elle ne peut pas servir de pesée exacte pour les remorques expédiées. La masse de ces dernières est déterminée de deux façons : d'abord le poids de la remorque chargée est estimé à l'aide de deux pesées consécutives pour couvrir toute la longueur du chargement, ensuite ce poids est validé par les opérateurs en compilant la masse des réceptions de déchets domestiques contenus dans la remorque. Ainsi, le registre comprend les données sur les quantités entrantes et les quantités sortantes tel que mesurées au Centre et tel que mesuré par le LET à Lachute.

Un léger écart entre les deux mesures de quantités sortantes est constaté. Cet écart est non seulement dû à la procédure de pesée mais également aux conditions météorologiques occurrence lors de la collecte de porte à porte et lors de l'expédition. Les précipitations font augmenter significativement la masse des déchets domestiques, qu'elles soient en bordure de rue préalablement à la collecte ou compactés dans la remorque qui est couverte par une toile non-étanche. La neige et la neige fondante, quant à elles, s'accumulent sur et sous la remorque tout au long de son trajet pour la rendre plus pesante.

Au courant de l'année 2011, 8 093 tonnes de déchets domestiques ont été reçues au Centre tandis que 8 048 tonnes ont été expédiées au LET. La disparité entre les deux valeurs est minimale et explicable selon le passage ci-haut. Les 8 093 tonnes sont issues de 1 483 réceptions, soit 1 155 camions compacteurs associés aux collectes municipales, 229 livraisons provenant d'entreprises privées et 99 véhicules personnels de citoyens. Ces réceptions ont été mises en commun et expédiées dans 295 remorques. Le tableau 3 présente la variation saisonnière de l'apport de déchets domestiques au Centre. Il est à noter que la très faible quantité de déchets reçue au mois de janvier est due à l'ouverture du Centre le 31 janvier 2012.

Tableau 3 - Déchets reçus au Centre en 2011 par mois



2.1.2 Détail des quantités reçues

Le tableau 4 illustre la provenance des déchets reçus au Centre.

Tableau 4 - Provenance des déchets

Type de client	Tonnes de déchets
Municipalités	7 396
Citoyens	16
Entreprises	681
Total	8 093

L'apport des déchets domestiques d'origine municipale au Centre peut être interprété à des fins de comparaison. La majorité des municipalités membres du Centre jumellent la collecte de déchets domestiques résidentiels aux déchets des industries, commerces et institutions sur leur territoire dans la mesure où ces déchets ne sont pas trop abondants et sont assimilables aux déchets domestiques. Le

tableau 5 ici-bas présente les quantités reçues par municipalité et présente la quantité de déchets enfouie par citoyen.

Tableau 5 - Performance des municipalités : déchets destinés à l'enfouissement

Municipalités	Tonnes de déchets	Population équivalente	kg/pers/an
Aumond	188	1 070	176
Blue Sea	299	1 005	297
Bois-Franc	112	461	243
Bouchette	420	960	437
Cayamant	426	1 302	327
Déléage	478	1 978	242
Egan-Sud	186	505	369
Gracefield	1 479	3 058	484
Grand Remous	308	1 361	227
Kitigan Zibi	408	1 248	327
Maniwaki	2 062	3 845	536
Messines	505	1 932	261
Montcerf-Lytton	264	818	323
Sainte-Thérèse	226	652	347
Total	7 362	20 194	365

Il est à noter que les données présentées au tableau 3 ne sont qu'une indication de la performance des municipalités. La population équivalente a été utilisée afin de représenter l'apport des villégiateurs aux quantités de déchets générées par une municipalité. La population équivalente est la somme de la population officielle et de 0.25 (pour un quart de l'année) x 2.8 personnes x le nombre de chalets recensés dans chaque municipalité. Par ailleurs, l'apport des entreprises dans les quantités de déchets générées ou des collectes de gros déchets n'est pas détaillé dans ce tableau. La performance de chacune des municipalités est plus amplement détaillée à l'annexe 1.

La quantité de déchets reçue au Centre par les municipalités membres tel qu'indiqué au tableau 5 ne concorde pas au tonnage total de déchets municipaux tel qu'indiqué au tableau 4. Ceci s'explique par des voyages occasionnels de déchets, soit un voyage d'exception de la municipalité de Kazabazua et trois voyages de déchets issus du Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG à Kazabazua. Ces données sont également détaillées à l'annexe 1.

2.2 Matières recyclables

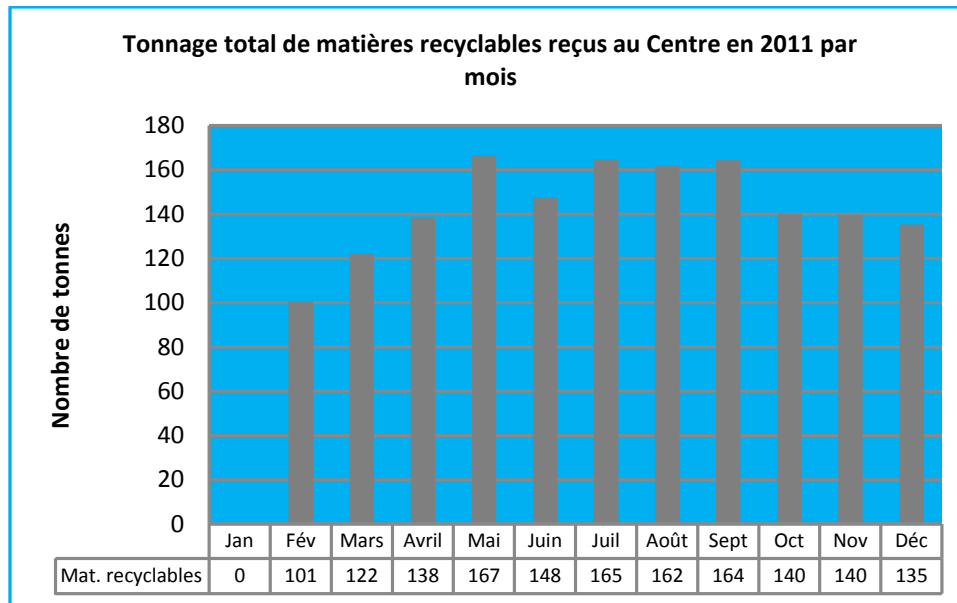
Toutes les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées dans son aile sud. À chaque vendredi, lorsque le plancher du bâtiment de transfert est libre de tout déchet domestique, une à deux remorques sont chargées de matières recyclables à l'aide de la rétrocaveuse. Un voyage type peut contenir 16 tonnes de matières recyclables, c'est-à-dire que le contenu d'environ 5 camions de collecte est chargé dans une seule remorque. Il est à noter qu'un volume de matières recyclables a moins de masse qu'un même volume de déchets domestiques et que la compaction des matières recyclables dans la remorque doit être minime afin de ne pas les imbriquer les uns dans les autres et les rendre impropres au tri. C'est pour cette raison que les expéditions de matières recyclables sont moins pesantes que celles des déchets domestiques pour un même volume.

En août 2009, avant la mise sur pied du Centre, la MRCVG a signé l'*Entente relative au tri des matières recyclables du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* avec Tricentris. Cette entente prévoyait le tri des matières recyclables au centre de tri situé à Chelsea, Québec. Cette entente venait à échéance en date du 31 décembre 2011, une période d'extension de deux mois a été convenue entre les deux parties. La MRCVG devra conclure une nouvelle entente pour le tri des matières recyclables en début 2012. Toutefois, puisqu'aucun centre de tri n'est situé sur le territoire de la MRCVG, le transfert des matières recyclables demeurera nécessaire.

Les mêmes remorques utilisées pour l'acheminement des déchets domestiques sont utilisées pour l'acheminement des matières recyclables une fois convenablement nettoyées. Une embûche aux activités d'acheminement des matières recyclables est le fait qu'une des trois remorques à la disposition du Centre ne peut pas être chargée en matières recyclables puisqu'elle comporte des qualités physiques qui rendent son déchargement lent voire inefficace. Cette restriction sur les équipements rend les activités d'acheminement plus complexes. Idéalement, les trois remorques présenteraient la même facilité de déchargement et pourrait être utilisées selon leur disponibilité.

Le tableau 6 présente la variation saisonnière de l'apport de matières résiduelles au Centre. Il est à noter que la très faible quantité de déchets reçue au mois de janvier est due à l'ouverture du Centre le 31 janvier 2011.

Tableau 6 – Matières recyclables reçus au Centre en 2011 par mois



Au courant de l'année 2011, 1 582 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre tandis que 1 550 tonnes ont été expédiées au centre de tri. La disparité entre les deux valeurs est attribuable au mode de gestion des matières recyclables. Les matières recyclables sont entreposées dans le bâtiment de transfert et donc, un certain inventaire de matières a été conservé des arrivages 2011 pour être expédiés en 2012. Les 1 582 tonnes reçues sont issues de 547 réceptions, soit 525 camions compacteurs associés aux collectes municipales, 18 livraisons provenant d'entreprises privées et 4 véhicules personnels de citoyens. Ces réceptions ont été mises en commun et expédiés dans 97 remorques.

2.2.1 Détail des quantités reçues

Le tableau 7 illustre la provenance des matières recyclables reçues au Centre.

Tableau 7 - Provenance des matières recyclables

Type de client	Tonnes de matières recyclables
Municipalités	1 579
Citoyens	1
Entreprises	7
Total	1 587

La majorité des municipalités membres du Centre jumellent la collecte de matières recyclables d'origine résidentielle aux matières recyclables issues des industries, commerces et institutions sur leur territoire sauf dans le cas où les commerces font l'objet d'une cueillette attitrée ou lorsqu'ils effectuent une vente

privée de leur carton. Le tableau 8 ici-bas présente les quantités reçues par municipalité et présente la quantité de matières résiduelles récupérées par citoyen.

Tableau 8 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Tonnes de matières recyclables	Population équivalente	kg/pers/an
Aumond	40	1 070	37
Blue Sea	70	1 005	70
Bois-Franc	46	461	100
Bouchette	56	960	58
Cayamant	43	1 302	33
Déléage	116	1 978	59
Egan-Sud	50	505	98
Gracefield	170	3 058	56
Grand Remous	89	1 361	66
Kitigan Zibi	69	1 248	55
Maniwaki	555	3 845	144
Messines	183	1 932	95
Montcerf-Lytton	48	818	58
Sainte-Thérèse	39	652	60
Total	1 574	20 194	78

Il est à noter que les données présentées au tableau 7 ne sont qu'une indication de la performance des municipalités. La population équivalente a été utilisée afin de représenter l'apport des villégiateurs aux quantités de matières recyclables générées par une municipalité. La performance de chacune des municipalités est plus amplement détaillée à l'annexe 1.

La quantité de matières recyclables reçue au Centre par les municipalités membres tel qu'indiqué au tableau 8 ne concorde pas au tonnage total de déchets municipaux tel qu'indiqué au tableau 7. Ceci s'explique par un voyage d'exception de la municipalité de Low. Ces données sont également détaillées à l'annexe 1.

2.3 Réductions d'émissions de gaz à effet de serre

Une des raisons d'être du centre est la réduction du transport nécessaire pour acheminer les matières résiduelles de leur point de collecte à leur point de tri ou d'élimination. Cette réduction se traduit par des économies monétaires mais également par une réduction des gaz à effet de serre émis lors de l'acheminement.

Afin de calculer l'effet réel de cette diminution de transport, l'ensemble des voyages aller-retour de camions de collecte associés aux collectes municipales à partir de la municipalité jusqu'au Centre ainsi que les voyages aller-retour des camions-remorques ont été comptabilisés en tenant compte de la consommation de carburant des différents véhicules employés. Les données pertinentes connues pour 2011 ont ensuite été mises en relief avec la situation réelle antérieure, soit l'achalandage sous entente intermunicipale du centre de transfert de la MRC des Collines de l'Outaouais situé à Val-des-Monts, Québec pour les déchets domestiques et le voyage individuel des camions compacteurs vers le centre de tri situé à Chelsea, Québec.

Le résultat de ce calcul comparatif confirme que le Centre permet une réduction d'émission de gaz à effet de serre de 33 % comparativement à la situation antérieure, c'est-à-dire que 274 tonnes équivalentes de CO₂ ont été émis en 2011 en comparaison avec 409 tonnes équivalentes de CO₂ émis en 2010 avant la mise en service du Centre. Les détails du calcul comparatif sont présentés à l'annexe 5.

3 Écocentre

L'écocentre est la portion du Centre qui offre des services de récupération pour une vaste gamme de matières résiduelles qui ne sont pas assimilables aux déchets domestiques ni aux matières recyclables. L'objectif premier de l'écocentre est d'appliquer la hiérarchie des 3RVE c'est-à-dire de prôner la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination dans cet ordre. La figure 2 présente grossièrement la disposition physique des aires de récupération des différents matériaux. Cette disposition a été légèrement modifiée au courant de l'année 2011.

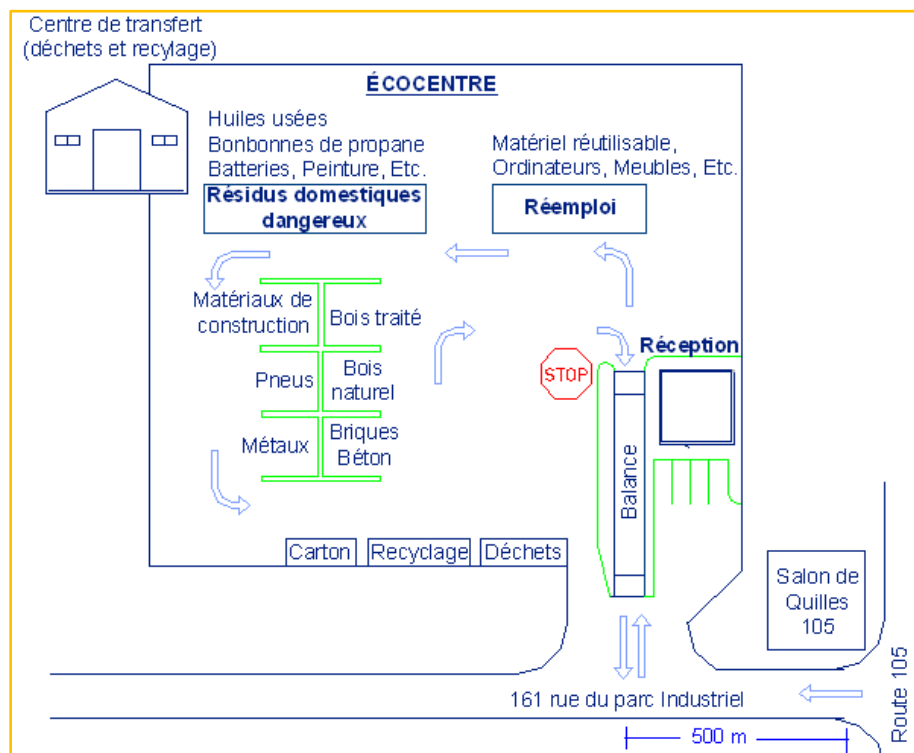


Figure 2 - Disposition des aires de récupération de l'écocentre

Les clients de l'écocentre se présentent au bâtiment d'accueil (réception) et se sont les opérateurs qui indiquent aux clients où ils peuvent déposer ou décharger leurs matières. Les clients doivent acquitter les frais de récupération selon le type de matière récupérée et leur quantité selon un décompte unitaire ou une pesée à la balance. Ce mode de gestion de type utilisateur-payeur a été préconisée par le conseil de la MRCVG puisqu'il évite une inégalité potentielle d'un financement entièrement public. Ceci étant dit, la récupération de résidus domestiques dangereux (RDD) est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre. La valorisation ou disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser des saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs et d'éviter les rejets inappropriés de RDD dans l'environnement pouvant causer des risques à la santé. Le tableau 9 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2011 et définit les matières non-admissibles au Centre.

Tableau 9 - Grille tarifaire 2011

Matières acceptées sans frais		Matières tarifées - <u>Minimum 15 \$ par visite</u>	Matières tarifées - frais unitaires
Métaux Tous les métaux ferreux et non ferreux Appareils électroménagers Bonbonnes de propane gratuit		Bois naturel et résidus végétaux Bois d'oeuvre Contreplaqué Panneaux dérivés (MDF, OSB) Branches feuilles et gazon (aucun sac de plastique n'est accepté) 50.00 \$/tonne	Équipement électronique Téléphone cellulaire Blackberry Lecteur mp3 portable Boîtier d'ordinateur * Télécopieur ** Imprimante ** Systèmes de son ** Téléphone ** Couples Bell Express Vu ** Consoles de jeux vidéo Micro-ondes *Comprend le clavier la souris et le câblage **Comprend le câblage
Pneus d'auto et de camion < 123,19 cm (48,5") Avec ou sans jantes gratuit		Matériaux de construction Matériaux triés ou mélangés (inclut gypse, bardeau d'asphalte, vinyle, etc.) Roches béton et briques Bois traité, bois peint 125.00 \$/tonne	Écran d'ordinateur Écran de téléviseur 20 à 26 pouces Écran de téléviseur plus grand que 26 pouces 15.00 \$/unité 20.00 \$/unité 25.00 \$/unité
Résidus domestiques dangereux Peinture Piles usées Huiles Filtres à huile Lubrifiants aérosols Conteneurs d'huile vides RDD organiques ou inorganiques Ampoules fluocompactes tubes fluorescents (néons) lampes à décharge haute intensité, lampes au sodium à basse pression, lampes UV, LED, ampoules cassées gratuit		Déchets et matières recyclables Excédant de déchets domestiques Excédant de matières recyclables Gros déchets (meubles, etc.) 150.00 \$/tonne	
Matières refusées Sols contaminés Déchets générés hors du Québec Cadavres d'animaux Boues, fumiers et lisiers Déchets bio-médicaux Déchets radioactifs BPC et cyanures Munitions et Feux de Bengale		À retenir Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous informent du fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aide, ce sont eux qui déterminent la nature des matériaux que vous apportez et quel tarif appliquer. finales. Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le tri des matières. Un voyage de matériaux mélangés que le client ne désire pas trier sera chargé au plus haut tarif applicable.	
		Nouvel horaire pour mieux vous servir Fin avril à fin octobre Lundi au vendredi inclusivement 7h00 à 16h30 Samedi 10h00 à 14h30 Novembre à Avril Lundi au vendredi inclusivement 7h00 à 16h30	Coordonnées Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau 161 rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec, J9E 3P3 Téléphone de l'écocentre sans frais 1-855-506-2007 Téléphone de l'administration (819) 463-3241 p.248 Courriel: kmason@mrcvg.qc.ca Site internet: mrcvg.qc.ca

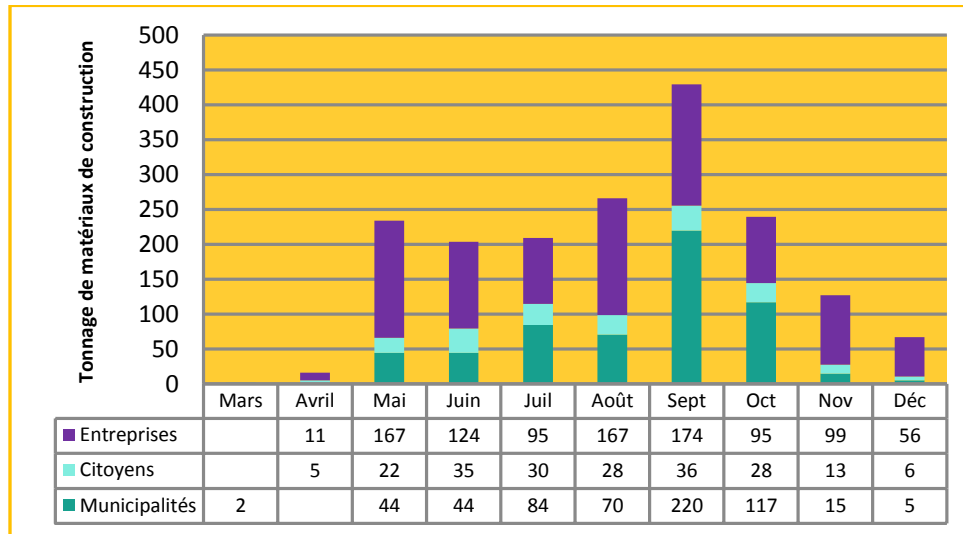
Toujours dans le but d'offrir le meilleur service possible aux utilisateurs du Centre tout en contrôlant les dépenses, l'horaire de l'écocentre a varié de façon considérable au courant de l'année 2011. En début de parcours, l'écocentre n'était ouvert que les lundis, vendredis et samedis. Dès le mois de juin, l'horaire de l'écocentre a été étendu du lundi au samedi inclusivement. De plus, le concept initial de l'écocentre prévoyait une opération saisonnière complétée par une période de fermeture hivernale. Ce calendrier d'opération a été révisé en octobre afin que l'écocentre demeure ouvert et fonctionnel tous les jours de la semaine en hiver avec le retrait de l'ouverture les samedis jusqu'au mois d'avril 2012.

3.1 Matériaux de construction

Ce sont les matériaux de construction ou proprement dit, les résidus de construction, rénovation et démolition, qui en fait de masse ont été les matières les plus récupérées à l'écocentre. En somme, 1 792 tonnes de matériaux de construction ont été reçues au Centre. La vaste majorité de ces matériaux ont été reçus pêle-mêle et ont été acheminés au site de Thibault démolition par voie de 80 remorques expédiées. Les services de Rock et Pauline Patry Transport et de Camionnage André Montreuil ont été sollicités pour ces expéditions. Aucun contrat n'a été conclu pour l'acheminement de ces matières. Les matériaux de construction reçus à l'écocentre sont issus d'entreprises privées, de citoyens et de municipalités. Toutefois, dans le cas des municipalités, il ne s'agit pas de collectes régulières mais plutôt de lieu où le contenu d'écocentres locaux ou de travaux publics particuliers peut être reçu. Le tableau 10

démontre la variation saisonnière de l'apport des matériaux de construction au centre détaillé par type d'utilisateur.

Tableau 10 – Matériaux de construction reçus au Centre en 2011 par mois et par type d'utilisateur



Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE, quelques matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triés et réemployés ou assimilés au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. Quelques réceptions de mobilier, de contreplaqué, de briques, de feuilles de styromousse isolantes, de pièces de bois lamellé-collé, de fenêtres, de poteaux de bois traité et d'outils ont donc pu être réemployés par les utilisateurs du centre sans frais. C'est le bon jugement des opérateurs qui a permis le tri et le retrait de ces matières ré-employables du lot de matériaux de construction pêle-mêle. On estime qu'environ une tonne de matériaux de construction a pu être réemployée ou triée de cette façon. Notre base de données ne nous permet de déterminer cette masse avec plus de précision. La figure 3 illustre la destination des matériaux de construction récupérés au Centre en 2011.

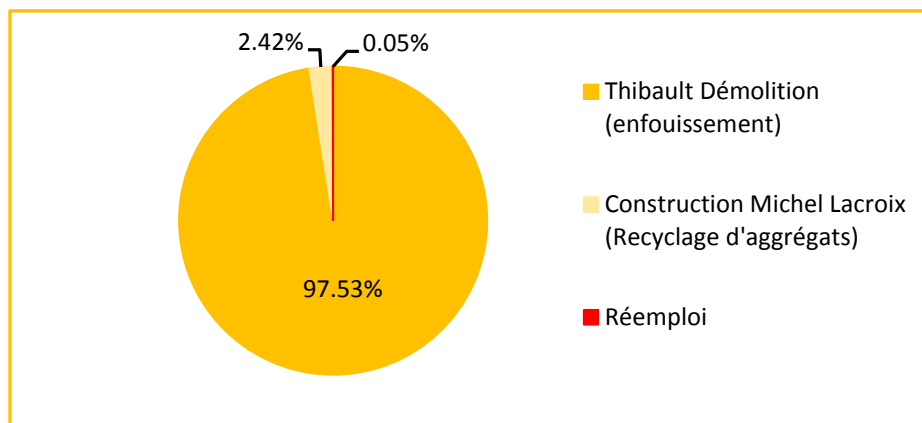


Figure 3 - Destination des matériaux de construction

3.2 Métaux

Les métaux récupérés au Centre représentent une filière intéressante puisqu'ils sont entièrement recyclables par le biais de ferrailleurs et que ce recyclage constitue une source de revenus. Au courant de l'année, 33 tonnes de métaux ont été reçus au Centre. Ces métaux se déclinent par type soit le fer, le cuivre, l'aluminium et la tôle. Chaque type de métal a une valeur marchande unique. Au courant de 2011 aucun tri des métaux n'a été effectué donc les lots reçus ont été vendus pêle-mêle au prix de la tôle ou du fer. Le tableau 11 liste les destinations des métaux reçus au Centre.

Tableau 11 - Destination des métaux

Nom du client	Tonnes de métaux	Type de filière	Prix de vente / tonne avant taxes
CFER Maniwaki et Installation Pierrot Beaudoin	0.1	Réemploi	150 \$
CB Fer et Moto	3.6	Recyclage	90 \$
Acier Rebutis Ouelette	36.77	Recyclage	150 \$ à 170 \$
Total	40.47	Revenus approximatifs = 5 027 \$	

3.3 Bois naturel et résidus végétaux

On entend par bois naturel le bois d'œuvre non-traité et non-peint, tandis que les résidus végétaux acceptés à l'écocentre sont les branches et les feuilles mortes. De façon empirique, on note que la majorité de la masse reçue dans cette catégorie est le bois d'œuvre, comprenant souvent des assemblages tels des clous et/ou des vis. La figure 4 démontre que contrairement aux matériaux de construction, l'apport de bois naturel et de résidus végétaux provient quasiment autant des citoyens que des municipalités et des entreprises. Il en suit donc qu'il s'agit d'un service prisé par les citoyens.

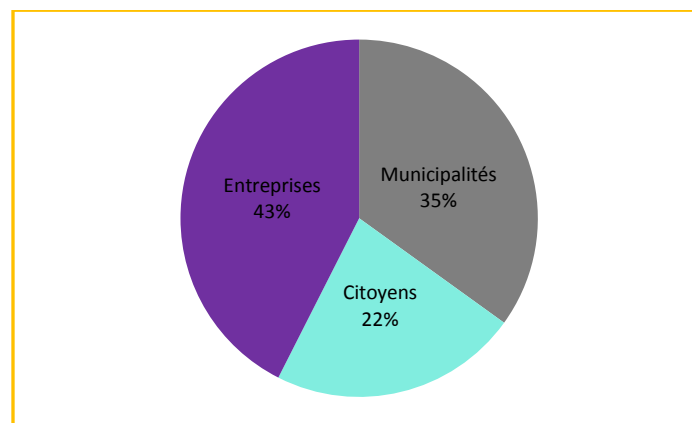


Figure 4 - Provenance du bois naturel et des résidus végétaux

Une somme de 38 tonnes de bois naturel et résidus végétaux ont été récupérées au site dont 3.36 tonnes ont été levées et recyclées par le CFER de La Vallée-de-la-Gatineau. La balance a été broyée et

acheminée en Abitibi pour des fins de valorisation thermique à par le biais des services offerts par M. Guy Saumure.

3.4 Résidus domestiques dangereux

La variété de résidus domestiques dangereux reçue à l'écocentre se décline en deux grandes catégories, soit ceux qui sont assortis à un programme de récupération sans frais et ceux qui ne le sont pas. La réception des RDD est sans frais pour les utilisateurs du Centre à l'exception du matériel électronique qui est tarifé à l'unité. Toutefois, la récupération dans ces deux grandes catégories se fait toujours sous entente avec un fournisseur de services de levée et de récupération/recyclage/valorisation selon le cas. Le service de récupération a été fortement apprécié de la part des utilisateurs, ceci a été validé par les commentaires de ces derniers et par les fortes quantités de RDD reçues au centre. Les billets de connaissance et les relevés des levées détaillées des fournisseurs de services de récupération des RDD sont tous présentés à l'annexe 6.

L'équipe d'opérateurs et de gestionnaires directement impliqués dans les opérations du Centre ont, par ailleurs, suivi une formation sur les bonnes pratiques d'entreposage et de manipulation des RDD en date du 1^e juin 2011.

3.4.1 RDD sous entente sans frais

La MRCVG a conclu des ententes avec Laurentide re-source pour la récupération sans frais des peintures usées, des huiles et des filtres d'huiles usées ainsi que les lampes fluocompactes. Ces matières font l'objet du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* qui établit que la responsabilité de gérer ces produits en fin de vie revient aux producteurs ou importateurs visés. Les frais de ces programmes sont assurés par une portion du prix de vente des produits, les services de récupération sont ainsi sans frais directs. De surcroît, la firme Laurentide re-source fournit les bacs de récupération conformes aux normes relatives à l'entreposage temporaire des RDD et assume le transport des bacs sur demande. Il est intéressant de mentionner que le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* s'étendra, dans les prochaines années, au matériel électronique et à l'antigel.

Le seul accrochage mineur qui s'est produit avec les services sous entente sans frais sont le résultat d'erreurs de tri à la source. Au cours des premiers mois d'ouverture de l'écocentre les bacs de Laurentide re-source étaient accessibles à tous les utilisateurs de l'écocentre pendant les heures d'ouverture. Les utilisateurs devaient d'abord se renseigner auprès des opérateurs pour avant de déposer leurs matières. Ce libre accès à toutefois engendré plusieurs erreurs volontaires ou involontaires de tri de la part des utilisateurs. Ces erreurs de tri ont seulement été dévoilées lors de la prise d'inventaire du contenu des bacs chez Laurentide re-source. Ces erreurs ont bien sûr engendré des frais de traitement chez Laurentide re-source. Cette situation a été rectifiée en créant une table de réception où les utilisateurs déposent tous leurs RDD et se sont les opérateurs exclusivement qui effectuent le tri des matières pour les déposer aux endroits appropriés. Le tableau détaillé de levées gérées par Laurentide re-source est présenté à l'annexe 6.

3.4.2 RDD sous entente avec frais

La MRCVG a conclu des ententes moyennant des frais avec Laurentide re-source pour la récupération des piles usées, avec le CFER Gatineau pour le démantèlement sécuritaire et le recyclage de l'ensemble des composantes du matériel informatique reçues au site et finalement avec l'entreprise Clean Harbors pour la balance des RDD acceptés à l'écocentre.

Cette dernière catégorie de RDD est entreposée dans une armoire RDD à double fond, résistante au feu et aux explosions, sise sur une dalle de béton. Le tableau 12 présente un sommaire de tous les types et des quantités de RDD récupérés à l'écocentre.

Tableau 12 - Quantités de RDD récupérés à l'écocentre – 2011

Confiés à Laurentide re-source	Quantité (kg)	Confiés à Clean Harbors	Quantité (kg)	Confiés au CFER Gatineau	Quantité (unités)
Peinture	7 233	Aérosols	400		
Peinture aérosol	81	Propane	735		
Huile	3 641	Colle (Liquide inflammable)	1 800	Écrans d'ordinateurs	97
Huile aérosol	3	Hypochlorite de calcium (Comburant)	10		
Organique *	2 779	Pesticides	80		
Inorganique *	12	Acide Chlorhydrique (acide fort)	40	Téléviseurs	96
Autres aérosols *	5	Hydroxyde de sodium (alcalin caustique)	30		
Piles	488	Matière qui présente un danger environnemental	60	Matériel électronique (boîtiers d'ordinateurs, imprimantes, fax, chaînes stéréo, téléphones, etc.)	244
<i>sous-total</i>	<i>14 242</i>	<i>sous-total</i>	<i>3 155</i>		
GRAND TOTAL RDD kg			17 397	GRAND TOTAL Matériel électronique unités	437

* Ces matières sont des RDD qui ont été déposés dans les bacs de Laurentide re-source par erreur, des frais ont été exigés pour leur traitement.

3.5 Pneus d'auto et de camions

Les pneus d'auto de camions de diamètre inférieur à 123.19 cm (48.5") sont assujettis au programme de récupération de RECYC-Québec et ce, sans frais. Hormis la réception de pneus hors d'usage chez les garages et détaillants de pneus, une très grande quantité de pneus a été reçu à l'écocentre. Puisque cette matière n'est pas tarifée, les arrivages des pneus n'ont pas été enregistrés. Toutefois le décompte est possible puisque l'entreprise Urgel Charrette Transport, chargée du transport des pneus récupérés par le programme dans la région, fournit un bon de décompte à chaque levée. En somme ce sont 5 143 pneus qui ont été récupérés. S'ajoute à cette somme la dizaine de pneus qui ont été réemployés par les utilisateurs du Centre au bout de recherches pour une paire de pneus assortis et toujours en bon état.

Les pneus sur jantes sont également acceptés sans frais au Centre mais ne sont pas admissibles au programme de récupération. Après une recherche de la part de l'équipe, des intéressés ont été dénichés afin de retirer les jantes en atelier. Le service est effectué en échange des jantes que les intéressés vendent à la ferraille.

3.6 Pneus surdimensionnés

La dernière catégorie de matières reçue à l'écocentre est celle des pneus surdimensionnés. Une quantité modeste a été récupérée soit 25 pneus pour une masse totale de 4.07 tonnes. Il est à noter que le tarif appliqué à cette catégorie était basée sur le coût de transport et de traitement de l'usine Granutech qui a fait faillite en mars 2011. L'usine a finalement été relancée par la firme FAIDA au mois d'août 2011 mais avec des coûts de traitement plus élevés que ceux anciennement affichés par Granutech. L'absence de concurrence dans le traitement des pneus surdimensionnés hors d'usage a obligé l'ajustement à la hausse du tarif chargé au Centre.

3.7 Ajustements et possibilités

Au cours de l'année de démarrage l'équipe d Centre, épaulée par le comité de l'environnement de la MRCVG, a toujours veillé à améliorer l'ergonomie des opérations et la qualité des services à la clientèle. Dans cette optique, plusieurs améliorations et changements ont été apportés à l'écocentre.

D'abord il est à noter que l'écocentre recevait les petites bonbonnes de propane vertes à usage unique (de type camping) sans frais. Malgré que ces bonbonnes coûtent environ 3.50 \$ à l'achat, leur récupération sécuritaire en coûte 5 \$. Une faible quantité de ces bonbonnes avaient été reçus au centre sans accrochage jusqu'à ce qu'une livraison de 750 bonbonnes nous soit acheminé de la part du gestionnaire de la Réserve de La Vérendrye. La grille tarifaire a donc dû être modifiée pour inclure un frais de récupération de 5 \$ par unité pour ces bonbonnes.

Ensuite, il est pertinent de mentionner de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* annonce le bannissement de l'enfouissement du bois dès 2014. Dans cette optique, il devient primordial de développer un tri du bois assimilé aux matériaux de construction pêle-mêle. Dans ce sens, plusieurs améliorations au tri et à la disposition des enclos sont envisagées pour 2012.

4 Gestion du Centre

Certains faits d'intérêt, décrits dans cette section, s'inscrivent dans l'amélioration de l'offre des services et au rodage de l'année de démarrage.

4.1 Site et bâtiments

Il est important de souligner l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments du Centre. Le bâtiment d'accueil a une ossature traditionnelle en bois et un revêtement extérieur en bois. Le plus grand défi était l'utilisation du bois dans la construction du bâtiment de transfert. À l'aide de la firme de génie conseil GENIVAR, et des suggestions du comité de construction (composé d'élus de la MRCVG, de membres du service de l'Hygiène du milieu – Environnement, d'ingénieurs de la firme de génie conseil et de dirigeants de la firme agissant comme entrepreneur général Les Entreprises MA-MI), la matière bois a pu être utilisée dans la structure, l'enveloppe et le revêtement dudit bâtiment, tel qu'illustré à la figure 10 de l'annexe 2. Cette utilisation importante du bois dans un bâtiment de type industriel public est conforme à la *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec*. Le choix de l'utilisation du bois prend tout son sens lorsqu'on considère que La MRCVG est désignée comme une région mono-industrielle forestière.

De plus, les produits de bois locaux ont été favorisés, par exemple dans la substitution de contreplaqué par les panneaux OSB fabriqués par Louisiana Pacific, situé dans la MRCVG. Somme toute, les matériaux utilisés dans la construction du bâtiment de transfert ont occasionné des répercussions moindres sur l'environnement comparativement à un bâtiment semblable qui aurait été construit entièrement en acier et en béton, notamment au niveau de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Le Centre étant une construction neuve en 2011, aucun travail d'entretien ou de réparation n'a été effectué. Toutefois, quelques améliorations ont été apportées au site. Puisque l'écocentre est venu à offrir des services à ses utilisateurs à l'année, des modifications ont dû être apportées aux activités de déneigement effectuées par les opérateurs à l'aide de la rétrocaveuse. Ainsi, une zone d'amoncellement de neige a été conçue à l'extérieur du site clôturé mais toujours sur le terrain du Centre. Pour ce faire, une barrière supplémentaire a été ajoutée dans la clôture et quelques arbres ont été renversés.

Un conteneur servant anciennement à la récupération de pneus a été acheté de la Ville de Maniwaki. Puisque la quantité de pneus reçue au site est de loin trop importante pour être contenue dans ce conteneur, il a été légèrement modifié par les opérateurs afin d'y ajouter un mur et une porte. Ce conteneur sert maintenant à l'entreposage temporaire de l'équipement électronique.

Tel que mentionné à la section 3.4.1, une table de tri a été aménagée pour la réception des RDD afin d'éviter les erreurs potentielles de tri des utilisateurs et de confier la responsabilité du tri aux opérateurs uniquement.

4.2 Machinerie et équipements

La machinerie principale du site comprend une rétrocaveuse et un camion remorque. Des activités d'entretien régulier et de réparations mineures ont été réalisées sur ces équipements. Il est toutefois à noter qu'il s'est avéré nécessaire d'acheter des pneus arrières anti-crevaisson remplis de mousse solide pour la rétrocaveuse afin d'enrayer les crevaissons à répétition. Quant aux pneus avant, ils étaient déjà de type anti-crevaisson remplis de mousse solide à l'achat de la rétrocaveuse.

4.3 Ressources humaines

Initialement, un seul opérateur était assigné au Centre à temps plein et un deuxième y était assigné à raison de 25 heures / semaine. Vu l'augmentation de l'achalandage du Centre en saison estivale et l'offre de service à l'année à l'écocentre, le deuxième opérateur a été assigné au Centre à temps plein dès le mois de mai.

Une collaboration potentielle s'est dessinée entre la MRCVG et le CFER de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'embauche de stagiaires non-rémunérés. Aucun stagiaire n'a travaillé au Centre en 2011 mais il est fort à parier qu'un placement aura lieu en 2012.

4.4 Divers

Des inspecteurs du MDDEP ont visité le site en date du 2 novembre 2011. Ces derniers ont été largement satisfaits du respect des normes applicables au Centre mais ont tout de même souligné quelques non-conformités mineures à l'égard de l'entreposage des RDD. Ces entraves mineures ont été rectifiées à l'aide de simples améliorations apportées au Centre de la part des opérateurs.

Un autre enjeu qui mérite d'être abordé est la problématique de déchets particulièrement nauséabonds issus d'un commerce d'alimentation. Un dialogue a été entrepris avec le gestionnaire de ce commerce mais les quelques démarches prises par ce dernier n'ont pas été suffisantes pour éliminer le problème. Il est sans équivoque qu'une forte proportion de déchets organiques et la faible fréquence de levée de ces déchets sont en cause. Cet accrochage souligne l'importance capitale d'offrir des services efficaces de valorisation de déchets organiques à l'ensemble de la population résidentielle et commerciale de la MRCVG. Loin d'être une responsabilité exclusive du Centre, la prochaine version du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRCVG devra mettre de l'avant des scénarios de valorisation intéressants.

Conclusion

Somme toute, l'année de démarrage du Centre fut couronnée de succès. Le travail des opérateurs, de l'équipe du service de l'hygiène du milieu – environnement, de la direction générale de la MRCVG et du comité de l'environnement a été garant de réussite. Il ne faut pas pour autant négliger de mentionner la collaboration exemplaire de la quasi-totalité des utilisateurs du Centre, qui ont participé pleinement au bon déroulement des opérations de l'année 2011.

La mise sur pied du Centre a permis la création de deux emplois permanents, la nette amélioration de l'offre des services en gestion de matières résiduelles, des économies pour les municipalités participantes et des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

À l'horizon pour 2012 et les années subséquentes figurent maintes actions mineures et majeures qui contribueront à l'amélioration continue de l'optimisation du centre. On peut mentionner brièvement :

- La fermeture de la barrière à 17 h 00 afin d'éviter l'accumulation superflue d'heures supplémentaires des opérateurs ;
- L'enregistrement de toutes des réceptions des utilisateurs, c'est-à-dire l'ajout de l'enregistrement des utilisateurs de services sans frais tels le dépôt de métaux, de RDD et des pneus d'autos et de camions ;
- Le réaménagement des enclos de l'écocentre afin d'en faciliter l'utilisation ;
- La mise sur pied d'un système de tri pour le bois intégré aux matériaux de construction pêle-mêles.



Annexe 1 – Statistiques municipales détaillées

Tonnage de déchets reçus

Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pop. équivalente	kg/pers/an
Aumond		9.28	17.43	11.85	26.61	17.63	17.80	27.03	15.82	22.64	12.20	9.65	187.94	1 069.70	175.69
Blue Sea		10.53	11.16	12.95	60.02	29.35	43.23	48.52	28.49	17.49	25.04	11.82	298.60	1 004.70	297.20
Bois-Franc		8.11	8.68	10.09	13.31	11.51	10.90	12.50	9.81	9.11	9.05	8.83	111.90	460.80	242.84
Bouchette		18.09	12.81	15.25	25.61	21.76	26.81	38.42	22.92	79.09	141.28	17.75	419.79	959.90	437.33
Cayamant	4.40	19.96	22.12	27.99	40.42	43.44	70.14	64.45	39.27	41.60	32.20	20.37	426.36	1 302.00	327.47
Déléage		29.94	49.01	35.59	54.19	84.54	36.75	50.87	36.56	33.74	37.35	29.72	478.26	1 978.10	241.78
Egan-Sud		9.67	10.09	19.33	31.23	18.11	14.14	15.77	20.06	13.91	15.87	18.31	186.49	504.80	369.43
Gracefield		77.73	91.01	132.28	168.66	153.05	171.81	206.56	143.16	134.32	106.33	94.08	1 478.99	3 057.70	483.69
Grand Remous				23.11	57.16	27.79	31.68	41.75	30.56	50.05	25.61	20.68	308.39	1 360.60	226.66
Kitigan Zibi		23.41	31.26	29.24	51.76	65.80	30.16	31.36	43.80	33.63	30.59	37.37	408.38	1 248.00	327.23
Maniwaki	8.61	146.13	165.69	169.42	250.70	193.09	157.23	192.23	191.60	240.03	183.07	164.47	2 062.27	3 845.00	536.35
Messines	7.61	28.17	28.60	35.65	60.97	56.45	55.44	66.93	54.70	42.73	37.42	29.89	504.56	1 932.30	261.12
Montcerf-Lytton		11.85	11.35	17.02	33.34	27.20	33.95	45.55	30.31	15.16	24.87	13.82	264.42	818.40	323.09
Sainte-Thérèse		6.42	11.84	10.07	36.25	47.26	24.97	30.03	14.81	27.14	9.55	7.75	226.09	652.10	346.71
Sous-total	20.62	399.29	471.05	549.84	910.23	796.98	725.01	871.97	681.87	760.64	690.43	484.51	7 362.44	20 194.10	364.58
Kazabuzua*								2.39						S/O	S/O
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*						11.57	10.29		8.92					S/O	S/O
TOTAL	20.62	399.29	471.05	549.84	910.23	808.55	735.30	874.36	690.79	760.64	690.43	484.51	7 395.61	S/O	S/O

*Ces municipalités ne sont pas membre proprement dits du Centre mais sont comptabilisés comme municipalités.

Nombre de visites - déchets

Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond		2	3	2	5	4	4	6	4	4	2	2	38
Blue Sea		2	2	2	9	4	4	10	5	2	3	2	45
Bois-Franc		2	2	2	4	5	4	6	4	2	2	2	35
Bouchette		3	2	2	5	4	6	11	4	10	22	4	73
Cayamant	1	4	5	4	5	6	9	9	6	5	4	4	62
Déléage		4	6	6	10	16	8	13	6	7	11	6	93
Egan-Sud		2	2	4	7	5	4	4	5	4	4	5	46
Gracefield		12	14	21	22	22	20	24	19	15	14	15	198
Grand Remous				3	8	4	5	5	5	7	5	2	44
Kitigan Zibi		4	5	4	9	16	6	5	9	5	5	6	74
Maniwaki	1	20	20	21	36	23	18	23	20	36	20	18	256
Messines	1	4	5	4	10	9	8	9	9	8	5	4	76
Montcerf-Lytton		2	2	3	7	5	5	6	6	3	4	2	45
Sainte-Thérèse		2	3	2	18	14	6	5	3	13	2	2	70
Total	3	63	71	78	155	137	107	136	105	121	103	74	1155

Tonnage de matières recyclables reçus															
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pop. équivalente	kg/pers/an
Aumond		3.83	2.7	2.49	5.03	3.62	3.81	4.43	3.73	5.06	2.92	2.39	40.01	1 070	37
Blue Sea		3.98	5.81	5.54	6.49	8.77	9.7	10.92	6.31	4.73	4.33	3.85	70.43	1 005	70
Bois-Franc		2.58	3.79	3.62	5.48	2.05	7.43	3.04	6.25	2.9	6.58	2.41	46.13	461	100
Bouchette		3.3	5.22	4.05	4.8	5.66	6.63	6.16	7	4.35	3.88	4.49	55.54	960	58
Cayamant		2.14	3.51	3.06	3.78	3.95	5.09	8.16	4.03	3.55	2.73	3.14	43.14	1 302	33
Déléage		8.31	8.5	13.63	10.49	8.05	10.96	9.47	14.38	9.41	10.95	11.64	115.79	1 978	59
Egan-Sud		2	3.73	3.94	6.44	4.94	4.78	4.89	3.14	7.3	4.49	3.89	49.54	505	98
Gracefield		11.65	12.41	18.15	14	15.83	17.91	17.64	20.08	14.45	12.95	15.41	170.48	3 058	56
Grand Remous				8.59	14.88	9.36	8.89	10.63	5.16	14.25	9	8.66	89.42	1 361	66
Kitigan Zibi		3.61	7.84	4.77	10.25	4.18	9.9	3.79	8.63	3.86	7.59	4.62	69.04	1 248	55
Maniwaki		43.88	49.16	50.59	57.12	52.01	48.89	50.85	50.26	47.2	50.38	54.54	554.88	3 845	144
Messines		10.81	13.6	14.3	17.26	20.61	18.83	19.92	21.1	14.59	17.69	13.91	182.62	1 932	95
Montcerf-Lytton		2.19	3.48	3.13	3.98	4.66	5.9	6.88	6.6	3.68	3.32	4.01	47.83	818	58
Sainte-Thérèse		2.33	2.64	2.49	5.58	3.46	3.66	4.07	5.18	4.29	2.93	2.38	39.01	652	60
Sous-Total	0	100.61	122.39	138.35	165.58	147.15	162.38	160.85	161.85	139.62	139.74	135.34	1 573.86	20 194	78
Low*									4.87					S/O	S/O
TOTAL	0	100.61	122.39	138.35	165.58	147.15	162.38	160.85	166.72	139.62	139.74	135.34	1 578.73	S/O	S/O

* Cette municipalité n'est pas membre proprement dit du Centre mais est comptabilisée comme municipalité.

Nombre de visites - matières recyclables													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond		2	3	2	3	2	2	2	2	3	2	2	25
Blue Sea		2	3	2	4	5	4	5	4	2	2	2	35
Bois-Franc		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	16
Bouchette		2	3	2	2	4	4	4	3	2	2	2	30
Cayamant		2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	24
Déléage		4	4	6	4	4	4	4	6	4	4	4	48
Egan-Sud		1	2	2	5	2	2	2	1	3	2	2	24
Gracefield		5	4	6	4	6	4	6	6	4	4	5	54
Grand Remous				2	3	2	2	2	1	3	2	2	19
Kitigan Zibi		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	16
Maniwaki		11	12	13	14	13	9	10	11	9	11	13	126
Messines		4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	4	48
Montcerf-Lytton		2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	24
Sainte-Thérèse		2	3	2	4	3	3	4	3	4	4	4	36
Total	0	39	49	47	55	52	46	50	51	44	46	46	525



Annexe 2 – Photos des opérations



Figure 5 - Poste d'accueil et balance

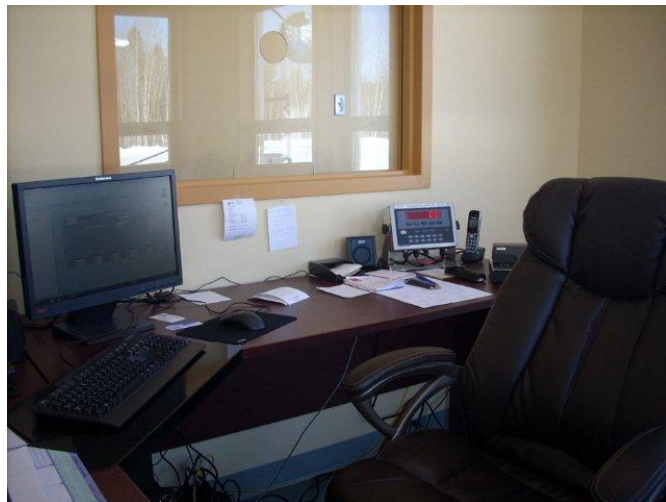


Figure 6 - Poste de contrôle



Figure 7 - Bâtiment de transfert



Figure 8 - Vue des deux étages du bâtiment de transfert

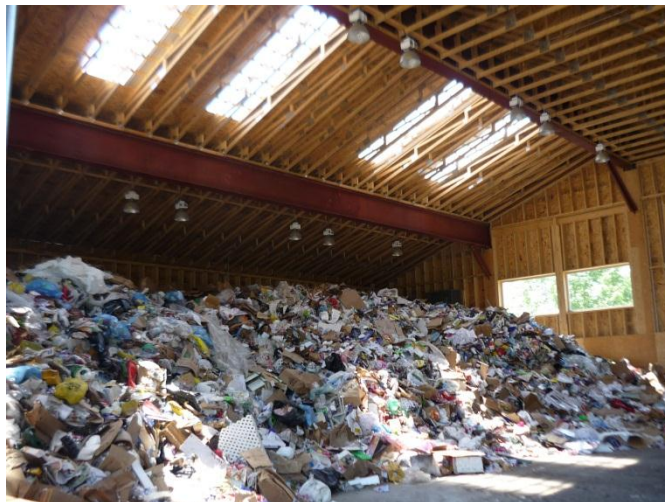


Figure 9 - Zone d'entreposage temporaire des matières recyclables



Figure 10 - Détail de l'utilisation du bois dans la construction



Figure 11 - Chargement d'une remorque



Figure 12 - Mise en place du contenu d'une remorque

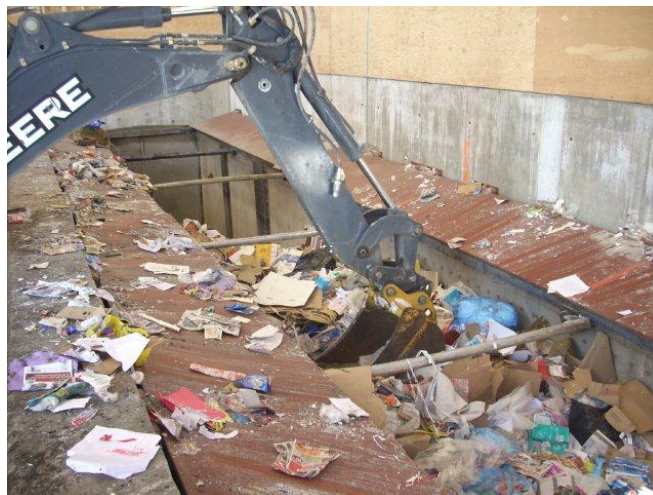


Figure 13 - Gros plan sur la mise en place du contenu d'une remorque



Figure 14 - Armoire d'entreposage temporaire de RDD



Figure 15 - Vue de l'enclos de bois naturel / branches



Annexe 3 – Calendrier d'entrées au site 2011

 Calendrier des réceptions prévues au centre de transfert - 2011				
Légende  Déchets  Matières recyclables  Fermeture du centre				
Horaires Déchets Lundi au jeudi 7h00 à 17h00 Matières recyclables Lundi au vendredi 7h00 à 17h00				
Consignes Les chauffeurs des camions de collecte doivent se présenter à la balance à l'entrée du centre et ensuite suivre les instructions donnés par les opérateurs du centre.				
Déchets refusés au centre de transfert des matières résiduelles <i>En vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles Q-2, r. 19</i>				
<ul style="list-style-type: none"> x les matières résiduelles générées hors du Québec; x les matières dangereuses; x les pesticides; x les déchets biomédicaux; x les boues d'une siccité inférieure à 25%; x les cadavres d'animaux; x les sols contaminés; x les carcasses de véhicules automobiles; x les pneus hors d'usage; x les déjections animales provenant des exploitations agricoles; x les matières résiduelles à l'état liquide à 20 °C, exception faite de celles provenant des ordures ménagères. 				
Janvier 2011				
L	M	M	J	V
24	25	26	27	28
31				
Cayamant				
Bouchette				
Maniwaki				
Messines				
Février 2011				
L	M	M	J	V
	1 Aumont Ste-Thérèse-Gat.	Cayamant Maniwaki Blue Sea	2 Déléage	3 Bouchette Gracefield Kitigan Zibi Messines Gracefield
			4 Gracefield Montcerf-Lytton	Déléage Gracefield Maniwaki
7 Cayamant Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	8 Aumont Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	9 Gracefield Kitagan Zibi	10 Bois-Franc Messines Gracefield Maniwaki Kitigan Zibi	11 Gracefield Maniwaki
14 Cayamant Bouchette Maniwaki Messines Gracefield	15 Aumont Ste-Thérèse-Gat.	16 Cayamant Maniwaki Blue Sea	17 Bouchette Gracefield Kitigan Zibi Messines Gracefield	18 Déléage Gracefield Maniwaki
21 Cayamant Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	22 Aumont Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	23 Gracefield Bois-Franc	24 Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitigan Zibi	25 Gracefield Maniwaki
28 Cayamant Bouchette Maniwaki Messines Gracefield				

Mars 2011							
L	M	M	J	V			
	1 Aumond Ste-Thérèse-Gat.	Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi	2 Déléage	Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines	3 Maniwaki Kitagan Zibi Gracefield	4 Gracefield Montcerf-Lytton	Déléage Gracefield Maniwaki
7 Cayamant Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	8 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Maniwaki	9 Gracefield Bois-Franc	Messines	10 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitagan Zibi		11 Gracefield Maniwaki
14 Cayamant Bouchette Maniwaki Messines Gracefield	15 Ste-Thérèse-Gat.	Cayamant Maniwaki Blue Sea	16 Déléage	Bouchette Gracefield Messines	17 Maniwaki Kitagan Zibi Gracefield	Gracefield Montcerf-Lytton	18 Déléage Gracefield Maniwaki
21 Cayamant Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	22 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Maniwaki Kitagan Zibi	23 Gracefield Bois-Franc	Bois-Franc Messines	24 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitagan Zibi		25 Gracefield Maniwaki
28 Cayamant Bouchette Maniwaki Messines Gracefield	29 Aumond Ste-Thérèse-Gat.	Cayamant Maniwaki Blue Sea	30 Déléage	Bouchette Gracefield Messines	31 Maniwaki Kitagan Zibi Gracefield	Gracefield Montcerf-Lytton	
Avril 2011							
L	M	M	J	V			
						1 Déléage Gracefield Maniwaki	
4 Cayamant Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	5 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Maniwaki	6 Gracefield Bois-Franc	Messines	7 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitagan Zibi		8 Gracefield Maniwaki
11 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines	12 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat.	Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi	13 Déléage Gracefield	Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines	14 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitagan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	15 Déléage Gracefield Maniwaki
18 Cayamant Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	19 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Maniwaki	20 Gracefield Bois-Franc	Messines	21 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitagan Zibi	Gracefield Maniwaki	22 FERMÉ CONGÉ
25 FERMÉ CONGÉ	26 Aumond Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Ste-Thérèse-Gat.	Cayamant Gracefield ? Maniwaki Blue Sea	27 Déléage Gracefield	Bouchette Gracefield Messines	28 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Kitagan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	29 Déléage Gracefield Maniwaki

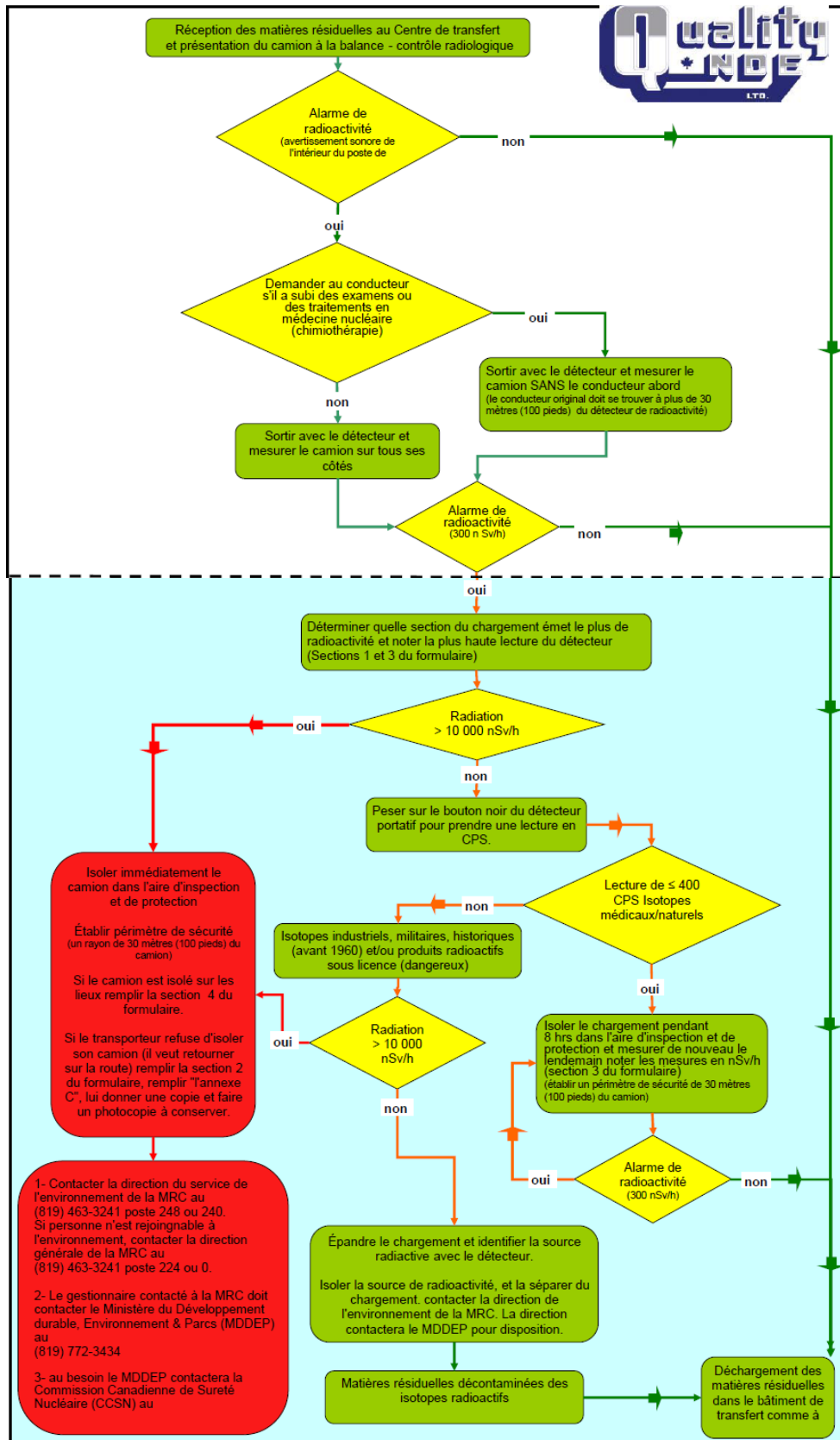
Mai 2011									
L		M		M		J		V	
2		3		4		5		6	
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Gracefield Blue Sea Montcerf-Lytton	Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi	Gracefield Bois-Franc	Bois-Franc Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi		Gracefield Maniwaki	
9		10		11		12		13	
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton		Délagé Gracefield Maniwaki
16		17		18		19		20	
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi		Gracefield Maniwaki	
23		24		25		26		27	
FERMÉ COÛGÉ		Aumond Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Montcerf-Lytton ?	Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Grand-Remous Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines Cayamant	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton		Délagé Gracefield Maniwaki
30		31							
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Maniwaki						
Juin 2011									
L		M		M		J		V	
				1		2		3	
				Délagé Gracefield Bois-Franc	Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi		Gracefield Maniwaki	
6		7		8		9		10	
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton		Délagé Gracefield Maniwaki
13		14		15		16		17	
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bois-Franc Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi		Gracefield Maniwaki	
20		21		22		23		24	
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi	Délagé ? Gracefield Maniwaki Montcerf-Lytton		FERMÉ COÛGÉ
27		28		29		30			
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Egan-Sud Délagé ? Gracefield ? Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Messines	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitagan Zibi	Gracefield Maniwaki		

Juillet 2011											
L		M		M		J		V			
								1 FERMÉ CONGÉ			
4 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		5 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		6 Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi		7 Déléage Gracefield Bois-Franc		8 Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi		9 Gracefield Montcerf-Lytton	
11 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		12 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.		13 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		14 Maniwaki Blue Sea		15 Déléage Gracefield Bois-Franc		16 Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
18 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		19 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		20 Cayamant Maniwaki Blue Sea		21 Déléage Gracefield Bois-Franc		22 Bouchette Gracefield Messines		23 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
25 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		26 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.		27 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		28 Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi		29 Déléage Gracefield Bois-Franc		30 Bois-Franc Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
Août 2011											
L		M		M		J		V			
1 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		2 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		3 Cayamant Maniwaki Blue Sea		4 Déléage Gracefield Bois-Franc		5 Bouchette Gracefield Messines		6 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
8 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		9 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.		10 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		11 Maniwaki Blue Sea		12 Déléage Gracefield Bois-Franc		13 Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
15 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		16 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		17 Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitagan Zibi		18 Déléage Gracefield Bois-Franc		19 Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines		20 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
22 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		23 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.		24 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		25 Maniwaki Blue Sea		26 Déléage Gracefield Bois-Franc		27 Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	
29 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous		30 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton		31 Cayamant Maniwaki Blue Sea		32 Déléage Gracefield Bois-Franc		33 Bouchette Gracefield Messines		34 Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	

Septembre 2011						
L	M	M	J	V		
			1	2		
			Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton		Délagé Gracefield Maniwaki
5	6	7	8	9		
FERMÉ CONGÉ	Aumond Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Montcerf-Lytton ? Ste-Thérèse-Gat.	Blue Sea Grand-Remous Aumond Egan-Sud Grand-Remous Maniwaki Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Kitigan Zibi	Gracefield Bois-Franc	Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi		Gracefield Maniwaki
12	13	14	15	16		
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines Maniwaki Messines Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	Délagé Gracefield Maniwaki
19	20	21	22	23		
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Gracefield Blue Sea Montcerf-Lytton Ste-Thérèse-Gat.	Maniwaki Blue Sea	Gracefield Bois-Franc	Messines Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi		Gracefield Maniwaki
26	27	28	29	30		
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Blue Sea Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitigan Zibi	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Egan-Sud Gracefield Maniwaki Messines Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	Délagé Gracefield Maniwaki
Octobre 2011						
L	M	M	J	V		
3	4	5	6	7		
Cayamant Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Blue Sea Maniwaki	Messines Egan-Sud Maniwaki Messines Kitigan Zibi Gracefield			Gracefield Maniwaki
10	11	12	13	14		
FERMÉ CONGÉ	Aumond Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Montcerf-Lytton ?	Ste-Thérèse-Gat. Grand-Remous Cayamant Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines Maniwaki Messines Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	Délagé Gracefield Maniwaki
17	18	19	20	21		
Cayamant Maniwaki Messines Grand-Remous Gracefield	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Blue Sea Maniwaki Kitigan Zibi	Bois-Franc Messines Egan-Sud Maniwaki Messines Kitigan Zibi Gracefield			Gracefield Maniwaki
24	25	26	27	28		
Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	Délagé Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines Maniwaki Messines Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	Délagé Gracefield Maniwaki
31						
Cayamant Maniwaki Messines Gracefield	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.					

Novembre 2011							
L	M	M	J	V			
	1 Blue Sea	Maniwaki	2	Messines	3 Egan-Sud Maniwaki Kitigan Zibi Gracefield	4	Gracefield Maniwaki
7 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	8 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitigan Zibi	9 Déléage Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines	10 Gracefield Maniwaki Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	11 Déléage Gracefield Maniwaki
14 Cayamant Maniwaki Messines Gracefield	15 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Blue Sea	Maniwaki	Messines	17 Egan-Sud Maniwaki Kitigan Zibi Gracefield		18 Gracefield Maniwaki
21 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	22 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	23 Déléage Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines	24 Gracefield Maniwaki Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	25 Déléage Gracefield Maniwaki
28 Cayamant Maniwaki Messines Gracefield	29 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Blue Sea	Maniwaki Kitigan Zibi	Bois-Franc Messines			
Décembre 2011							
L	M	M	J	V			
			1 Egan-Sud Maniwaki Kitigan Zibi Gracefield	2		Gracefield Maniwaki	
5 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	6 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea	7 Déléage Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Messines	8 Gracefield Maniwaki Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	9 Déléage Gracefield Maniwaki
12 Cayamant Maniwaki Messines Gracefield	13 Aumond Egan-Sud Grand-Remous Ste-Thérèse-Gat.	Blue Sea	Maniwaki	Messines	15 Egan-Sud Maniwaki Kitigan Zibi Gracefield		16 Gracefield Maniwaki
19 Cayamant Bouchette Gracefield Maniwaki Messines Grand-Remous	20 Aumond Gracefield Ste-Thérèse-Gat. Montcerf-Lytton	Cayamant Maniwaki Blue Sea Kitigan Zibi	21 Déléage Gracefield Bois-Franc	Bouchette Gracefield Bois-Franc Messines	22 Gracefield Maniwaki Kitigan Zibi	Gracefield Montcerf-Lytton	23 Déléage Gracefield Maniwaki
26 FERMÉ CONGÉ	27 Cayamant Maniwaki Messines Montcerf-Lytton Blue Sea Gracefield	Aumond Egan-Sud Grand-Remous Maniwaki Ste-Thérèse-Gat.	28	Messines	29 Egan-Sud Maniwaki Kitigan Zibi Gracefield		30 Gracefield Maniwaki

Annexe 4 – Procédure à appliquer en cas de détection de radioactivité dans les déchets domestiques





Annexe 5 – Calcul des émissions de gaz à effet de serre

Paramètres

Émissions de GES de 1 litre de carburant diesel (équivalent)	2.7 kg de CO ₂
Consommation: camion tracteur avec remorque de 16 mètres	40 l /100 km
Consommation: camion compacteur	30 l /100 km

Données réelles sur l'acheminement 2011

Nombre de voyages de déchets	295 voyages
Litres de diesel consommés pour les déchets	75 083 litres
Nombre de voyages de matières recyclables	92 voyages
Litres de diesel consommés pour les matières recyclables	9 936 litres
Litres de diesel consommés au total	85 111 litres

Tableau des distances et des voyages	Déchets domestiques			Matières recyclables	
	distance Val-des-Monts MRCCO (km)	distance Maniwaki MRCVG (km)	Nombre de voyages en camion compacteur	distance Tricentris (km)	Nombre de voyages en camion compacteur
Aumond	146	23	38	144	25
Blue sea	104	30	45	98	35
Bois-Franc	144	12	35	137	16
Bouchette	109	16	73	103	30
Cayamant	109	60	62	101	24
Déléage	136	5	93	129	48
Egan-sud	138	1	46	127	24
Gracefield	101	40	198	85	54
Grand-Remous	161	28	44	154	19
Maniwaki	130	2	256	124	126
Messines	117	20	76	109	48
Montcerf-Lytton	157	30	45	156	24
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	147	20	70	119	36
Totaux			1081		509

Camions compacteurs

Calcul de la distance totale parcourue

Somme de 14 multiplications (Distance entre un municipalité et le centre de transfert x Nombre de voyages en camion compacteur pour cette municipalité) = km parcourus

Calcul des litres de carburant consommée

distance totale parcourue x consommation d'un camion compacteur = litres de carburant consommés

Calcul des émissions de GES

Litres de carburant consommés x 2.7 kg/litre ÷ 1000 = tonnes équivalentes de CO₂

Camions-remorques

Calcul de la distance totale parcourue

Nombre de voyages x distance entre le centre de transfert et le lieu d'élimination = km parcourus

Calcul des litres de carburant consommée

distance totale parcourue x consommation d'un camion-remorque = litres de carburant consommés

Calcul des émissions de GES

Litres de carburant consommés x 2.7 kg/litre ÷ 1000 = tonnes équivalentes de CO₂

voyages en camion compacteur		voyages de camion remorque	
1081		295	
Si VdM	Réel Maniwaki	Vdm-Lachute	Maniwaki-Lachute
5 548	874		
4 680	1 350	288	570
5 040	420	84 960	168 150 km parcourus
7 957	1 168	33 984	67 260 fuel
6 758	3 720	92	182 t GES
12 648	465	311	217 t éq. CO ₂
6 348	46	70	94
19 998	7 920	30 % de réduction	
7 084	1 232		
33 280	512		
8 892	1 520		
7 065	1 350		
10 290	1 400		
271 176	43 954 km parcourus		
81 353	13 186 litres de carburant		
220	36 tonnes équivalentes de CO ₂		

voyages en camion compacteur		camion remorque	
509		92	
Tricentris	Réel Maniwaki	Maniwaki-Tricentris	
3 600	575	270	
3 430	1 050	24 840 km parcourus	
2 192	192	9 936 fuel	
3 090	480	27 t GES	
2 424	1 440	42 t éq. CO ₂	
6 192	240	100	
3 048	24		
4 590	2 160	58 % de réduction	
2 926	532		
15 624	252		
5 232	960		
3 744	720		
4 284	720		
120 752	18 690 km parcourus		
36 226	5 607 litres de carburant		
98	15 tonnes équivalentes de CO ₂		

TOTAL	
Val-des-Monts MRCCO	Maniwaki MRCVG
409 t éq. CO ₂ total	274 t éq. CO ₂ total
Réduction d'émissions de	135 t éq. CO₂
% de réduction	33



Annexe 6 – Connaissements et relevés de levées des pneus et des RDD

RECYC-QUÉBEC Québec

LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU
 INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

BON DE RÉCUPÉRATION ³⁷⁰ 566629

NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: *Charette*
 RÉGION ASSIÉE: 07 (450) 691-5151

NOM DU DÉTAILLANT: *Mrc Vallée Québécois*
 N° D'IDENTIFICATION: 073016110
 ADRESSE: *161 Parc industriel*
 MANIWAQUI (819) 463-3241

DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION

QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS

PETITS PNEUS (Ex.: VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces)	
PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)	665
PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)	

NOM DU CAMIONNEUR: *Alain B*
 SIGNATURE: *AS* DATE: 11-7-2011

NOM DU DÉTAILLANT:
 SIGNATURE: *[Signature]* DATE: 11-7-2011

COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)

RECYC-QUÉBEC Québec

LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU
 INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

BON DE RÉCUPÉRATION ³⁶⁷ 567468

NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: *Charette*
 RÉGION ASSIÉE: 07 (450) 691-5151

NOM DU DÉTAILLANT: *Mrc Vallée de l'Outaouais*
 N° D'IDENTIFICATION: 073016110
 ADRESSE: *Pikup aux 161 Parc industriel*
 MANIWAQUI (819) 463-3241

DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION

QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS

PETITS PNEUS (Ex.: VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces)	
PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)	625
PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)	

NOM DU CAMIONNEUR: *Alain B*
 SIGNATURE: *AS* DATE: 21-6-2011

NOM DU DÉTAILLANT:
 SIGNATURE: *[Signature]* DATE: 21-6-2011

COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)

RECYC-QUÉBEC Québec

LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU
 INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

BON DE RÉCUPÉRATION ⁵⁶⁹ 541162

NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: *Charette*
 RÉGION ASSIÉE: 07 (450) 691-5151

NOM DU DÉTAILLANT: *MRC Vallée Gatineau*
 N° D'IDENTIFICATION: 073016110
 ADRESSE: *161 Parc industriel*
 MANIWAQUI (819) 463-3241

DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION

QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS

PETITS PNEUS (Ex.: VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces)	
PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)	544
PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)	

NOM DU CAMIONNEUR: *Alain B*
 SIGNATURE: *AS* DATE: 1-11-2011

NOM DU DÉTAILLANT:
 SIGNATURE: *[Signature]* DATE: 1-11-2011

COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)

RECYC-QUÉBEC Québec

LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU
 INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

BON DE RÉCUPÉRATION ⁷⁰¹ 541047

NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: *Charette*
 RÉGION ASSIÉE: 07 (450) 691-5151

NOM DU DÉTAILLANT: *MRC Vallée Gatineau*
 N° D'IDENTIFICATION: 073016110
 ADRESSE: *161 Parc industriel*
 MANIWAQUI (819) 463-3241

DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION

QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS

PETITS PNEUS (Ex.: VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces)	
PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)	X
PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)	22

NOM DU CAMIONNEUR: *Alain B*
 SIGNATURE: *AS* DATE: 26-9-2011

NOM DU DÉTAILLANT:
 SIGNATURE: *[Signature]* DATE: 26-9-2011

COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)

RECYS-QUÉBEC Québec		LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 837-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
BON DE RÉCUPÉRATION 578482			
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i>		N° D'IDENTIFICATION:	
RÉGION ASSIGNÉE: <i>07</i>	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: <i>(450) 691-5151</i>		
NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Gatineau</i>		N° D'IDENTIFICATION:	
ADRESSE: <i>161 Parc industriel</i>			
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Maniwaki</i>		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: <i>(819) 506-2007</i>	
DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION			
QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS			
PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élécteur) <small>(diamètre de jante inférieur à 12 pouces)</small>			
PNEUS AUTOS <small>(diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)</small>		<i>1257</i>	
PNEUS CAMION <small>(diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)</small>			
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i>			
SIGNATURE: <i>[Signature]</i>	DATE: <i>5-12-2011</i>		
NOM DU DÉTAILLANT:			
SIGNATURE: <i>[Signature]</i>	DATE: <i>5-12-2011</i>		
<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>			

RECYS-QUÉBEC Québec		LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 837-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
BON DE RÉCUPÉRATION 541161			
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i>		N° D'IDENTIFICATION:	
RÉGION ASSIGNÉE: <i>07</i>	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: <i>(450) 691-5151</i>		
NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Gatineau</i>		N° D'IDENTIFICATION:	
ADRESSE: <i>161 Parc industriel</i>			
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Maniwaki</i>		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: <i>(819) 463-3241</i>	
DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION			
QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS			
PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élécteur) <small>(diamètre de jante inférieur à 12 pouces)</small>			
PNEUS AUTOS <small>(diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)</small>		<i>1485</i>	
PNEUS CAMION <small>(diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)</small>			
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i>			
SIGNATURE: <i>[Signature]</i>	DATE: <i>31-11-2011</i>		
NOM DU DÉTAILLANT:			
SIGNATURE: <i>[Signature]</i>	DATE: <i>31-11-2011</i>		
<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>			

RECYS-QUÉBEC Québec		LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 837-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
BON DE RÉCUPÉRATION 538688			
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i>		N° D'IDENTIFICATION:	
RÉGION ASSIGNÉE: <i>07</i>	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: <i>(450) 691-5151</i>		
NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Gatineau</i>		N° D'IDENTIFICATION:	
ADRESSE: <i>161 Parc industriel</i>			
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Maniwaki</i>		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: <i>(819) 506-2007</i>	
DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION			
QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS			
PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élécteur) <small>(diamètre de jante inférieur à 12 pouces)</small>			
PNEUS AUTOS <small>(diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)</small>		<i>545</i>	
PNEUS CAMION <small>(diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces)</small>			
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i>			
SIGNATURE: <i>[Signature]</i>	DATE: <i>15-9-2011</i>		
NOM DU DÉTAILLANT:			
SIGNATURE: <i>[Signature]</i>	DATE: <i>15-9-2011</i>		
<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>			



CANADIAN BILL OF LADING
 BILLET DE CONNAISSANCEMENT

Site: SAME
 Address: 2C382374/
 SALES ORDER NO. 104825
 NO. COMMANDE 2C3823739-002

SC PFW 3/3/2011

DANGEROUS GOODS / DÉCHETS DANGEREUX
 NON-DANGEROUS GOODS / DÉCHETS NON-DANGEREUX

Truck
 Camion Rail

Carrier/ Transporter / Transporteur Clean Harbors Quebec Inc. R-530830-0		Serial or Truck Unit / No. Camion 1317		No. of Railway Units / No. Wagon 6253			
Consignee/ Receiving Facility / Destinataire Clean Harbors Quebec Inc 1145021615-01		Consignor (Generator)/ Shipper / Générateur MRC Vallée des Gatineau					
Address / Adresse 400 Galipeau Street		Address / Adresse 161 rue du Parc Industriel					
City / Ville Thurso	Province QC	Postal Code / Code postal J0X 3B0	City / Ville Maniwaki	Province QC	Postal Code / Code postal J9E 3P3 (Approx.)		
Shipping Name and Description of Dangerous Goods Appellation réglementaire et description du déchet		Class Classe	Sub-Class (es) Sous-classe	PIN or UN	Packing Group Groupe d'emballage	Mass or Volume Unités L1 ou Kg	Container No. & Size Conteneur nbre et format
1. Déchet AÉROSOLS (L) (L02)		2.1	—	UN1950	—	400kg	5X 205L
2. Déchet GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS, (propane) (G) (L02)		2.1	—	UN1075	—	735kg	2X FBW (935x115L)
3. Déchet LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., (colle) ZONE B (L) (B09)		3	—	UN1993	II	200kg	3X FBW
4. Déchet SOLIDE COMBURANT, N.S.A., (hypochlorite de calcium) (L) (E22)		5.1	—	UN1479	II	10kg	1X 20L
5. Déchet PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A., (malathion) (L) (B08)		6.1	—	UN2902	II	80kg	1X 205L
6. Déchet LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., (acide chlorhydrique) (L) (G02)		8	—	UN1760	II	40kg	1X 205L
7. Déchet LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., (hydroxyde de sodium) (L) (H01)		8	—	UN1719	II	320kg	4X 205L
8. Déchet ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES SECS CONTENANT DE L'HYDROXYDE DE POTASSIUM (S) E16		8	—	UN3028	III	Ø	—
Special Instructions (i.e. control and emergency temperatures, any requirements to ensure stability) Manutention spéciale/ Instructions d'urgence Placards Required DANGER Number of Placards X4 Plaques requises Nombre de plaques 1.LCCRO 2.CE526000 3.LCCRD 4.LCCRO 5.LCCRC 6.LCCRA 7.LCCRB 8.LBD				24 Hour Number: 1 - (800) 483-3718 Numéro 24 Heures:			
VOIR ANNEXE PELS 547526/546830/546487							
Consignor/ Shipper / Générateur MRC Vallée des Gatineau		Print / Caractère d'imprimerie MARTIN CLEVEN		Signature 		Date 10/06/2011	
Carrier/ Transporter / Transporteur Clean Harbors Québec Inc.		Print / Caractère d'imprimerie RONALD POIRIER		Signature 		Date 10/06/2011	
Consignee/ Received By / Destinataire							

This document complies with section 3.5 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations / Ce document est conforme à la section 3.5 du RTMD
 1. CONSIGNEE'S COPY / COPIE DU DESTINATAIRE 2 - CONSIGNOR'S / GÉNÉRATEUR 3 - CARRIER'S COPY / COPIE DU TRANSPORTEUR
 Bill of lading must be signed by the Consignor and Carrier / Le billet de connaissance doit être signé par le générateur et le transporteur
 ORIGINAL MUST GO WITH SHIPMENT CONSIGNEE'S COPY / L'ORIGINAL DOIT ACCOMPAGNER LA CARGAISON - COPIE DU DESTINATAIRE

HAZ002-Q 02/2011



CANADIAN BILL OF LADING
 BILLET DE CONNAISSEMENT

Site: SAME 2/2 2C 382 374/1
 Address: SALES ORDER NO. 104826
 NO. COMMANDE 2C3823739-002

DANGEROUS GOODS / DÉCHETS DANGEREUX
 NON-DANGEROUS GOODS / DÉCHETS NON-DANGEREUX

SC PPW 3/3/2011

Truck
 Camion Rail

Carrier/ Transporter / Transporteur Clean Harbors Quebec Inc. R-530830-0			Serial of Truck Unit / No. Camion 1317		No. of Railway Units / No. Wagon 6253	
Consignee/ Receiving Facility / Destinataire Clean Harbors Quebec Inc 145021615-01			Consignor (Generator)/ Shipper / Générateur MRC Vallée des Gatineau			
Address / Adresse 400 Galipeau Street			Address / Adresse 161 rue du Parc Industriel			
City / Ville Thurso	Province QC	Postal Code / Code postal J0X 3B0	City / Ville Maniwaki	Province QC	Postal Code / Code postal J9E 3P3 (Approx.)	
Shipping Name and Description of Dangerous Goods Appellation réglementaire et description du déchet			Class Classe	Sub-Class (es) Sous-classe	PIN or UN	Packing Group Groupe d'emballage
1. Déchet ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE ACIDE (L) (E15)			8	—	UN2794	III
2. DÉCHET DE MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, (lampes)			N/A	—	NA	NA
3. Déchet, LIQUIDE INFLAMMABLE U.S.A (colle) (L) (B09)			3	—	UN 1993	II
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
Special Instructions (i.e. control and emergency temperatures, any requirements to ensure stability) Manutention spéciale/ Instructions d'urgence				24 Hour Number: 1 - (800) 483-3718 Numéro 24 Heures:		
Placards Required 1. IBLA 2. CH525998			Number of Placards 3. LCCAD X4			
VOIR ANNEXE PELS 546830						
Consignor/ Shipper / Générateur MRC Vallée des Gatineau		Print / Caractère d'imprimerie MARTIN CLEMENT		Signature <i>[Signature]</i>		Date 10/06/2011
Carrier/ Transporter / Transporteur Clean Harbors Québec Inc.		Print / Caractère d'imprimerie RONALD POIRIER		Signature <i>[Signature]</i>		Date 10/06/2011
Consignee/ Received By / Destinataire						

This document complies with section 3.5 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations / Ce document est conforme à la section 3.5 du RTMD
 1. CONSIGNEE'S COPY / COPIE DU DESTINATAIRE 2. CONSIGNOR'S / GÉNÉRATEUR 3. CARRIER'S COPY / COPIE DU TRANSPORTEUR
 Bill of lading must be signed by the Consignor and Carrier / Le billet de connaissance doit être signé par le générateur et le transporteur
 ORIGINAL MUST GO WITH SHIPMENT CONSIGNEE'S COPY / L'ORIGINAL DOIT ACCOMPAGNER LA CARGAISON - COPIE DU DESTINATAIRE.

HAZ002-Q. 02/2011